

Démarrage
Janvier 2020
à Limoges

DANS LE CADRE DU PLAN
RÉGIONAL DE FORMATION

DÉBUT DE FORMATION

24 janvier 2020

à Limoges

Sous réserve d'habilitation

FIN DE FORMATION :

25 janvier 2021

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

3 janvier 2020

TESTS DE SÉLECTION

10 janvier 2020

DURÉE

400h de formation en centre
aux CEMÉA et 490h de
stage pratique

PRIX

4000 €

Ouvert à tous, dont 12
places dans le cadre du
plan régional de formation

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE :

7 janvier 2020

Nous contacter

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :

CEMEA Nouvelle-Aquitaine

9-11 rue Permentade

33000 BORDEAUX

05 49 88 07 61

secretariat@cemea-na.fr

Le CPJEPS

Le **certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** est un diplôme d'État enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau 3 (ex niveau V). Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Le métier d'Animateur

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce son activité professionnelle, en référence avec le projet de la structure qui l'emploie et dans le cadre d'une équipe.

- Il accueille différents publics en concourant notamment aux démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
- Il conçoit et anime des temps de vie quotidienne, dans différents lieux d'accueil.
- Il conçoit et anime des activités éducatives, dans différents lieux d'accueil, en direction d'un groupe, en utilisant des activités relevant de trois grands domaines : activités d'expression, activités physiques, activités scientifiques et techniques, dans la limite des cadres réglementaires.
- Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.
- Il évalue ses actions d'animation et en rend compte.

La Formation

La formation comporte 890 heures : 400 h de formation en centre et 490 h de stage pratique. Elle est ensuite construite autour de quatre unités capitalisables correspondant au référentiel. Elle est précédée par une étape de positionnement.

UC 1 - Participer au projet de la structure

- Se situer dans la structure et son environnement professionnel
- Contribuer au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation
- Communiquer dans et pour sa structure

UC 2 - Animer les temps de la vie quotidienne de groupes

- Accueillir les publics encadrés
- Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant
- Encadrer un groupe en toute sécurité

UC 3 - Concevoir des activités en direction d'un groupe

- Préparer des activités
- Concevoir l'organisation des activités
- Préparer l'évaluation des activités

UC4 - Animer des activités

- Conduire des activités dans plusieurs domaines
- Encadrer un groupe
- Évaluer ses activités

Chaque semaine il y a :

- Des apports théoriques sur les thématiques de la semaine
- Des pratiques d'activités proposées par les formateurs en lien avec les thématiques ou la dynamique de groupe
- Des visites en structures partenaires des CEMEA pour permettre l'ouverture des horizons
- Des temps individuels d'écriture, couplés avec des temps de recherches et d'approfondissement
- Un bilan récapitulatif des apports donné par le formateur et un bilan individuel écrit par les stagiaires

Conditions de certification

Pour valider le CPJEPS, le candidat devra valider l'ensemble des 4 unités capitalisables.

Condition d'accès

Pas d'exigences préalable.

Cependant les personnes n'ayant ni attestation de secourisme ni certification dans l'éducation ou l'animation (nous contacter pour avoir la liste des certifications) devront passer un entretien préalable à la mise en situation professionnelle.

Il n'y a pas éducation portée par l'école, une éducation portée par la ville, une autre portée par la famille : il y a UNE éducation, qui doit être globale et cohérente, avec tous les acteurs de la cité, dont l'école et sa communauté éducative font partie.

Coût et financement

Prix de la formation : 4000€

Le CPJEPS peut être financé dans le cadre

- d'un financement personnel,
- du plan de formation de l'employeur,
- du Compte Personnel de Formation (CPF),
- d'une reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A)
- d'une prise en charge d'un OPCO (ex : Uniformation).

Nos principes pédagogiques

Une formation en alternance

La formation s'articule entre des temps de formation en centre et des temps de stage pratique dans une structure de l'animation socioculturelle. Les semaines de stage pratique s'alternent avec les semaines de formation qui permettent de mettre en œuvre sur le terrain les savoirs acquis.

Le stagiaire bénéficie d'un accompagnement individuel et d'un suivi par la ou le responsable de formation par le biais de visites de stage. En structure, un tuteur accompagnera le stagiaire.

La formation en centre

La formation en centre est constituée de séances de travail alternant travail individuel, travail en petits et en grands groupes : mises en situation, échanges de pratiques, apports théoriques, pratique et analyse d'activités.

L'analyse de situations professionnelles vécues est menée tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain

Cette formation bénéficie de places financées par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi doivent faire valider leur projet de formation par

leur conseiller pôle emploi ou mission locale par le biais d'une prescription.

Pour plus de précisions rapprochez-vous rapidement de pôle emploi ou de votre mission locale.

Nos responsables de formation sont également disponibles afin de vous aider à monter votre projet de formation.

Les CEMEA

Les CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active) sont une association laïque reconnue d'utilité publique et agréée par l'état.

Les CEMEA, depuis 80 ans, développent les idées de l'éducation nouvelle dans la formation des personnels des différents champs de l'action éducative et sociale. Leur volonté consiste à faire partager ces idées et ces pratiques avec l'école, la maison de quartier, l'hôpital psychiatrique, les institutions spécialisées.

Les CEMEA s'intéressent à l'individu dans sa globalité ainsi qu'à l'ensemble de la vie sociale et culturelle de la cité dans laquelle il agit.

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.

Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel.

Notre conception de la formation :

La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.

La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.

L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.

La formation prend en compte les parcours des personnes ; c'est un facteur de promotion sociale.

La laïcité est une de nos références et de nos pratiques. Notre respect des différences (culturelles, religieuses, ethniques) comprend l'opposition aux obscurantismes et aux intégrismes.

La formation est un lieu du développement culturel.

La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.